

# LES CHAMPIONNATS DE LA SARTHE 2024-25

**Article 1 :** Les Championnats de la Sarthe dans chaque catégorie sont réservés aux joueurs et joueuses possédant une licence 'Compétition' dans le département de la Sarthe.

**Article 2 :** Critères de qualification

**Article 2-1 :** Tableaux et nombre de joueurs

Poussins - Poussines	8 joueurs ou joueuses aux points actualisés du dernier classement paru et/ou sélection par l'équipe technique départementale.
Benjamins	16 meilleurs premiers aux points actualisés du dernier classement paru.
Minimes G	32 meilleurs premiers aux points actualisés du dernier classement paru.
Cadets	
Seniors M	
Juniors G	24 meilleurs premiers aux points actualisés du dernier classement paru.
Benjamines	12 meilleures premières aux points actualisés du dernier classement paru.
Minimes F	
Cadettes	
Juniors F	
Seniors D	

Le Samedi, possibilité de moduler le nombre de Juniors garçons en fonction du nombre de Minimes Garçons inscrits.

**Article 2-2 :**

- Un joueur ou joueuse peut s'inscrire dans 2 tableaux à raison d'un tableau par jour.
- Le joueur peut participer à un tableau supérieur à sa catégorie s'il a les points nécessaires pour participer à ce tableau.
- Obligation de participer au tableau correspondant à sa catégorie.
- Une ou deux wild-cards peuvent être accordées par le CTD et Responsable des Titres pour permettre à un joueur de participer à un tableau supérieur s'il a les points nécessaires, sans jouer dans le tableau de sa catégorie.

**Article 2-3** Si le joueur participe à une compétition ou stage Régional ou National, il peut disputer un tableau supérieur à sa catégorie sans participer au tableau de sa catégorie.

**Article 3 :** Les droits d'inscription figurent dans le dossier administratif.

**Article 4 :** La Branche compétition est responsable des titres départementaux par catégories.

**Article 5 :** 13 titres de Champion de Sarthe sont attribués :

Seniors Vétérans Messieurs	Seniors Vétérans Dames
Juniors Garçons	Juniors Filles
Cadets	Cadettes
Minimes	Minimes Filles
Benjamins	Benjamines
Poussins & Poussines	
Doubles Messieurs *	Doubles Dames*

\* Réservés aux qualifiés des tableaux seniors

**Article 6 :** Déroulement sportif des simples.

**Tirage au sort.** Les joueurs et joueuses sont répartis par le Juge arbitre d'après leur classement (points actualisés à la date de la compétition) dans des poules de 3 ou 4 participants.

<b>Le Samedi</b>					
<b>Poussins</b>	<b>Poussines</b>	<b>Minimes G</b>	<b>Juniors G</b>	<b>Minimes F</b>	<b>Juniors F</b>
Les joueurs sont répartis en 2 poules de 4 participants.		Les joueurs sont répartis en poules de 4 participants.		Les joueuses sont réparties en 4 poules de 3 participantes (ou autre) selon le nombre d'inscrites).	
Classement de 1 à 8		Les deux premiers de poules sont qualifiés pour le tableau final.			
		Classement de 1 à 4			

<b>Le Dimanche</b>					
<b>Benjamins</b>	<b>Cadets G</b>	<b>Seniors M</b>	<b>Benjamines</b>	<b>Cadettes</b>	<b>Seniors D</b>
Les joueurs sont répartis en 4 poules de 4 participants.	Les joueurs sont répartis en 8 poules de 4 participants.		Les joueuses sont réparties en 4 poules de 3 participantes (ou autre) selon le nombre d'inscrites).		
Les deux premiers de poules sont qualifiés pour le tableau final.					
Classement de 1 à 4 pour tous les tableaux					

- En Minimes Garçons et Benjamins, possibilité de jouer les places 1 à 8 si l'horaire le permet.

**Article 7 :** Les poules et les tableaux à élimination directe se disputent au meilleur des 5 manches.

**Article 8 :** Seuls sont qualifiés pour disputer les doubles Messieurs et Dames les joueurs ou joueuses qualifiés dans les tableaux seniors.

**Article 9 :** Récompenses

Les Trois premiers de chaque tableau individuels sont récompensés. En double, les vainqueurs et finalistes sont récompensés. Lors des podiums, la tenue sportive est obligatoire.

**Article 10 :** Sanctions

- Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :
- Forfait à partir du jeudi midi précédent l'épreuve : amende de 25€.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions

**Article 11 :** Engagement : Sous SPID - Espace Mon club - Sportifs- Engagements